



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DECISION N°FranceAgriMer/MAEI/2020/04 relative aux délégations de signature des agents de la Mission des Affaires européennes et internationales

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision N°FranceAgriMer/MAEI/2020/01 modifiée du 27 février 2020,

DÉCIDE :

Article 1 :

L'article 1 de la décision N°FranceAgriMer/MAEI/2020/01 modifiée susvisée est supprimé.

Article 2 :

En raison de la suppression de l'article 1^{er} de la décision N°FranceAgriMer/MAEI/2020/01 modifiée susvisée, la numérotation des articles de cette décision est modifiée comme suit :

- L'article 2 devient l'article 1,
- L'article 3 devient l'article 2,
- L'article 4 devient l'article 3.

Article 3 :

La présente décision prend effet le lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 4 août 2020

Christine AVELIN